

**REPUBLIQUE TOGOLAISE**  
***Travail - Liberté - Patrie***



**Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation  
Digitale**

**PROJET D'ACCELERATION NUMERIQUE AU TOGO**

**N° d'identification du projet : P179138**

**PLAN DE PASSATION DES MARCHES SIMPLIFIE**  
**VERSION N°1**

## I. GÉNÉRALITÉS

### 1. Informations sur le Projet

Emprunteur	République Togolaise
Ministère Responsable	Ministère de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale (MENTD)
Nom du Projet	Projet d'accélération numérique au Togo
Identification	P179138
Structure chargée de la mise en œuvre du projet	Unité de gestion du Programme d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI), Togo

### 2. **Date d'approbation par la Banque du plan de passation de marchés :**

[A indiquer]

### 3. Date de publication de l'Avis Général de Passation des Marchés : [A insérer]

### 4. Période couverte par la Plan de Passation des Marchés : Novembre 2023- Octobre 2024

### 5. Evaluation de risque par P-RAMS (Procurement Risk Assessment and Management System) : **Substantiel**

## Préambule

Conformément au paragraphe 5.9 du “Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d’Investissement (FPI)” de Septembre 2023 (“Règlement de Passation des Marchés”), le Système électronique de la Banque de suivi systématique des transactions de marchés publics (STEP) sera utilisé pour préparer, valider et actualiser les plans de passation des marchés et effectuer toutes les transactions liées à la passation des marchés du projet.

Ce texte ainsi que les tableaux du plan de passation des marchés présents dans le STEP (Systematic Tracking of Exchanges in Procurement) constituent le plan de passation des marchés du projet. Les conditions suivantes s'appliquent à toutes les activités de passation de marchés du plan de passation de marchés. Les autres éléments du plan de passation des marchés tels que requis au paragraphe 4.4 du Règlement de passation des marchés sont énoncés dans STEP.

**Les Dossiers types de passation des marchés publics de la Banque** devront être utilisés pour tous les contrats soumis à la concurrence internationale, ainsi que pour tous les autres contrats soumis à cette obligation telle que spécifiée dans les tableaux du plan de passation des marchés de STEP.

**Procédures nationales de passation des marchés** : En accord avec le paragraphe 5.3 du Règlement de passation des marchés, dans le cas où la procédure de passation des marchés se fera au niveau national (telle que spécifiée dans les tableaux du plan de passation des marchés inclus dans STEP), les procédures nationales de passation des marchés du pays considéré pourront être utilisées.

Si l'Emprunteur utilise ses propres procédures d'appel d'offres national ouvert telles qu'énoncées dans la loi n°2021-033 du 31 décembre 2021 relative aux marchés publics, le Décret n°2022-080/PR du 6 juillet 2022 portant Code des marchés publics et les textes d'application y afférents. Ces arrangements sont soumis aux dispositions du paragraphe 5.4 du Règlement de passation des marchés et aux conditions suivantes :

- *Le dossier d'appel d'offres/à propositions oblige le Soumissionnaire/les proposant(s) présentant une Offre/Proposition à déposer un agrément signé, qui sera joint à tout contrat éventuel, pour confirmer qu'il applique et respecte les Directives de la Banque pour la lutte contre la corruption, y compris sans limitation, le droit de la Banque de sanctionner et les droits de la Banque pour l'inspection et l'audit ;*
  - *Les documents de passation des marchés contiennent des dispositions convenues avec la Banque, destinées à atténuer les risques et impacts environnementaux, sociaux (y compris l'exploitation et les abus sexuels et les violences à caractère sexiste), et sur l'hygiène et la sécurité (« ESHS ») ;*
  - *Le droit de la Banque d'examiner le dossier et les activités de passation des marchés.*
- ☐ Lorsque l'Emprunteur utilise d'autres procédures que l'appel d'offres national ouvert, ces procédures devront être en accord avec les dispositions du paragraphe 5.5 du Règlement de passation des marchés.

**Crédit-bail tel que spécifié** au paragraphe 5.10 du Règlement de Passation des marchés : Le crédit-bail peut être utilisé pour les contrats indiqués comme tel dans le Plan de passation des marchés. « *Sans objet* »

**Achat de biens d'occasion** tel que spécifié au paragraphe 5.11 du Règlement de Passation des Marchés est autorisé pour les contrats indiqués comme tel dans le Plan de passation des marchés. « *Sans objet* »

**Préférence nationale** telle que spécifiée au paragraphe 5.51 du Règlement de Passation des Marchés (**Fournitures et Travaux**).

**L'Assistance directe à la mise en œuvre (sigle HEIS en anglais)** tel que précisée aux paragraphes 3.10 et 3.11 du Règlement de Passation des marchés ne s'applique pas.



**Seuils pour approches et méthodes de passation des marchés - Travaux, Fournitures, et Services non-consultant ;**

Catégorie	Approches et méthode de passation des marchés (US\$)		
	Ouverte Internationale (AOI)	Ouverte Nationale (AON)	Demande de cotation (DC)
Travaux	≥ 10 000 000	<10 000 000	≤ 500 000
Fournitures et Services non-consultant	≥ 1000 000	<1000 000	≤ 500 000

**Dispositions spéciales sur les marchés :** Concernant les acquisitions de véhicules et carburant, en fonction des circonstances et des besoins spécifiques du pays, le seuil pour la consultation de fournisseurs pourrait être porté à la contre-valeur d’USD 500,000 (en prenant soin de consulter tous les principaux concessionnaires de marque ou distributeurs de produits pétroliers).

**II. TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES AUTRES QUE LES SERVICES DE CONSULTANTS**

1. Dispositions relatives aux seuils de revue préalable : Seuils requis pour les décisions de marchés soumis à la revue préalable de la Banque, tel que prévu dans les paragraphes 3.5 à 3.8 de la Section III, et de l’Annexe II du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d’Investissement (FPI), en date de Septembre 2023.

Catégories de marchés		Montants estimatifs des contrats en millions de dollars américains	Observations
Travaux (incluant clé à main, Fourniture et Installation, et les Partenariat Public - Privé -PPP)		>= 10	
Biens, Système d’Information et de Services autres que les Services intellectuels		>= 2	
Contrats à passer par entente directe	Travaux (incluant clé à main, Fourniture et Installation, et les Partenariat Public - Privé -PPP)	>= 10	Les justifications de l’entente directe devront être jointes et approuvées avec PPM

	Biens, Système d'Information et de Services autres que les Services intellectuels	$\geq 2$	
--	---	----------	--

**2. Pré qualification :** Sans objet.

**3. Dispositions spéciales sur les marchés :** Concernant les acquisitions de véhicules et de carburant, en fonction des circonstances et des besoins spécifiques du pays, le seuil pour la consultation de fournisseurs pourrait être porté à la contre-valeur d'USD 500,000 (en prenant soin de consulter tous les principaux concessionnaires de marque ou distributeurs de produits pétroliers).

**Liste des marchés avec les méthodes de passation et les dates de mise en œuvre :**

**Marchés de Travaux :**

<b>N° de Réf .</b>	<b>Description de l'activité / marché</b>	<b>Référence Composante</b>	<b>Coût estimatif (\$ US)</b>	<b>Méthode de passation des marchés</b>	<b>Approche du marché</b>	<b>Revue préalable de la Banque (Oui/Non)</b>	<b>Date indicative de lancement de la procédure</b>	<b>Commentaires</b>
	Coût total US\$							

**Fournitures et services autres que les services de consultants**

N° de Réf.	Description de l'activité / marché	Référence Composante	Coût estimatif (\$ US)	Méthode de passation des marchés	Approche du marché	Revue préalable de la Banque (Oui/Non)	Date indicative de lancement de la procédure	Commentaires
	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
Coût total US\$								

### III. SÉLECTION DES CONSULTANTS

1. Dispositions relatives aux seuils de revue préalable des marchés Décisions de sélection sujette à la revue préalable de la Banque comme indiqué dans Seuils requis pour les décisions de marchés soumis à la revue préalable de la Banque, tel que prévu dans les paragraphes 3.5 à 3.8 de la Section III, et de l'Annexe II du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), en date de Septembre 2023.

Méthode de sélection/Catégories de marchés	Seuils de revue a priori Montants estimatifs des contrats en millions de dollars américains	Observations
Méthode compétitive/Firmes de consultants	$\geq 1$	
Entente directe/firmes de consultants	$\geq 1$	Les justifications pour l'entente directe devront être jointes et approuvées avec le PPM
Entente directe/Consultants individuel	$\geq 0.3$	
Méthode Compétitive (Comparaison de CVs) / Consultants individuels	$\geq 0.3$	

2. **Liste restreinte composée entièrement de firmes nationales :** La liste restreinte de consultants pour les prestations d'études d'ingénierie, de contrôle et de surveillance estimées à moins de 400,000 US\$ par contrat, et pour tout autre type de prestations, estimées à moins de 300 000 US\$ par contrat, peut comporter entièrement de consultants nationaux en conformité avec les dispositions des Règlement de Passation des marchés., et l'Emprunteur ne procède pas à une publication dans UNDB.
3. **Autre arrangement spécial de Sélection de consultants :** Le seuil pour l'utilisation de la méthode de sélection de consultant fondée sur les qualifications des consultants est déterminé au cas par cas en tenant compte de la nature et de la complexité de la mission ; cependant, ce seuil ne devrait pas dépasser

la contre-valeur de USD 300,000 sauf dans des cas exceptionnels telles que des situations d'urgence en conformité au Règlement de Passation des marchés.

## Marchés de Services de Consultants

<b>N o d e R éf</b>	<b>Co de</b>	<b>Description de l'activité / marché</b>	<b>Référen ce Compos ante</b>	<b>Coût estimati f (\$ US)</b>	<b>Approc he du march é</b>	<b>Mode de passati on de marché</b>	<b>Revue préala ble de la Banqu e (Oui/N on)</b>	<b>Date indicativ e de lanceme nt de la procédur e</b>	<b>Commentaires</b>
1	C								
Coût total US\$				1					

---

<sup>1</sup> Ce chiffre inclut 50 000 pour les organisations des ateliers et validation des livrables.

## **Annexe 1 : Lexique des Sigles et Abréviations**

PPM	: Plan de Passation des Marchés
AOI	: Appel d'Offres International
AON	: Appel d'Offres National
DC	: Demande de cotations
SFQ	: Sélection Fondée sur la Qualité
SQC	: Sélection fondée sur les Qualifications des Consultants
SQFC	: Sélection Fondée sur la qualité et le coût
SMC	: Sélection au Moindre Coût
CI	: Consultant Individuel
SED	: Sélection Directe ou Entente Directe
A posteriori	: Revue a posteriori
A Priori	: Revue a priori
PPM	: Plan de Passation des Marchés
DNCCP	: Direction nationale du contrôle de la commande publique
ARCOP	: Autorité de régulation de la commande publique

